

LE MÉMORIAL DE LA SCARPE,

JOURNAL POLITIQUE, JUDICIAIRE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

JEUDI, Fête Dieu. — VENDREDI, Saint Gervais et Saint Protas. — C le 24 juin à 1 h. 6 m. du m.
 Lev. du soleil à 3 h. 57 m. — Coucher à 8 h. 3 m. — Ouverture des portes, à 4 heures. — Fermeture à 9 h. — Retraite militaire à 8 heures.
 Prix pour un trimestre 6 fr. Les abonnés qui n'habitent point le département, payeront en sus 1 fr. 95 c.; ceux du département, hors de Douai, 95 c.
 On s'abonne à Paris, chez M. JUSTIN, au bureau central des Journaux des départements et de l'étranger, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15, et chez M. Alex. MESNIER, libraire, place de la Bourse, chargés de recevoir également les annonces et insertions destinées au Journal.

ÉPHÉMÉRIDES LOCALES.

18 Juin 1831. L'évêque d'Arras, Paul Boudot, visite la chapelle de l'Hôpital du petit St.-Jacques à Douai, il y transfère dans une nouvelle chaise, donnée par Jean Delporte et sa femme, les reliques de Saint-Loup.

ÉPHÉMÉRIDES GÉNÉRALES.

18 Juin 1790. Abolition de la noblesse, des armoiries et des titres.
 18 Juin 1800. Les Français passent le Danube et s'emparent de Bonavert.
 18 Juin 1815. Bataille de Waterloo.

IMMEUBLES A VENDRE.

Bien patrimonial.
Terroir d'Hamel.

Trente-trois ares, quatre-vingt-onze centiares, (trois coupes) de terre à labour, à prendre en sept coupes, le tout occupé par le sieur Toussaint *Leclercq*, à vendre, pour en jouir le premier octobre 1829.

Le samedi, 20 juin 1829, dix heures du matin, en l'étude de feu M^e. PROYART, notaire rue St.-Jacques à Douai, pardevant M^e. VALENTIN, notaire royal en la même ville, il sera procédé aux enchères, au plus offrant, desdites trois coupes, faisant partie dudit champ de sept, tenant d'un bout au chemin d'Hamel à Arleux, d'autre bout à cinq coupes des pauvres d'Hamel, de liste à trois rasières de Gabriel Grenadier. Mises à prix à 1,500 fr., enchères à 1,600 fr.

Aux conditions du procès-verbal, et aux droits de pameés ordinaires.

Bien patrimonial.
Cantin.

Quarante-cinq ares, vingt-deux centiares (une rasière) de terre en labour, occupés par le sieur Augustin Fiévez, à vendre pour en jouir après la récolte.

Le samedi 20 juin 1829, dix heures du matin, il sera en l'étude et par le ministère de M^e. FOULON, Notaire Royal, carré St.-Pierre à Douai, procédé à l'adjudication définitive, dudit bien, au plus offrant.

Mis à prix à 1,550 fr., enchères à 1,750 fr.

Biens Patrimoniaux.

Pont-à-Vendin.

Samedi prochain, 20 juin 1829, onze heures du matin, en l'étude de M^e. CAPON, notaire royal à Douai, rue du Mont-de-Piété, il sera procédé à la mise à prix, au plus offrant, d'une maison solidement bâtie, consistant en un corps de logis, écuries, grange avec cave, le tout couvert en pannes, puits, cour, terrain entouré de murs, contenant seize ares (un cent 1/2) environ et vingt-un ares, trente-deux centiares (1/2 cent) de terre à labour, dans le Marais. Occupée par Louis-Joseph Tailleur, à vendre, aux charges et conditions, et droits de pameés ordinaires.

Bien patrimonial.

Douai, petite Place.

Maison, actuellement à usage de boulangerie, occupée par M. Bataille, au loyer de 350 francs, à vendre, pour en jouir le 24 juin 1829.

Le samedi, 20 juin 1829, deux heures de relevée, en l'étude de feu M^e. PROYART, notaire rue St.-Jacques à Douai, pardevant M^e. VALENTIN, notaire royal en la même ville, il sera procédé à la mise à prix, au plus offrant de ladite Maison, tenant d'un côté à celle de M. Hubert Sarazin, d'autre côté à celle de M. Bruneau.

Aux conditions du procès-verbal, et aux droits de pameés ordinaires.

Commune d'Equerchin, distant de trois quarts de lieue de Douai.

Samedi prochain 20 juin 1829, trois heures après-midi, pardevant M^e. CAPON, notaire royal à Douai, rue du Mont-de-Piété, il sera procédé à la réception des enchères d'une maison de campagne, consistant en un bâtiment d'habitation entre cour et jardin, jardin d'agrément, potager et verger, terrain planté en bois-taillis et de haute-futaie, comprenant en superficie deux hectares, trente-trois ares, trente-six centiares, entourée de murailles et fossés, ci-devant occupée par M. Louis Fenin père, pour en jouir au premier novembre prochain, plus amplement détaillée au n° 69 de cette feuille. Mise à prix à 17,000 fr., enchères à 18,500 fr.

DE PAR LE ROI, LA LOI ET JUSTICE.

Commune d'Hénin-Liétard.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que le jeudi 9 juillet 1829, dix heures du matin, en vertu de deux jugemens du tribunal de première instance séant à Douai, en date des 18 février et 20 mai 1828, dûment enregistrés.

Et à la requête du Sieur Jean-Hubert-Saturnin Becq, avocat

et propriétaire, demeurant et domicilié rue Grange aux Belles, n° 2 à Paris, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Hubert-Joseph-Marie Becq, son père, décédé propriétaire à Douai, héritier de Dame Jeanne-Françoise Froissart, sa mère, épouse en secondes nocces dudit Becq père, aussi héritier de Demoiselle Annette Becq sa sœur, consanguine et comme cessionnaire du Sr. Philibert Becq, son frère germain, des droits que ce dernier avait dans ces trois successions ci-dessus, ayant ledit Sr. Saturnin Becq M^e. Charles Nully, pour avoué.

Il sera procédé à l'adjudication préparatoire, d'une maison, dite le ci-devant Château, sise à Hénin-Liétard, sur la vente poursuivie par ledit sieur Jean-Hubert-Saturnin Becq, es-dites qualités, en présence de 1° les sieurs Benoît Becq, notaire royal, demeurant à Douai; 2° Hyppolite Becq, négociant, demeurant audit Douai; 3° D^{lle} Eugénie-Benoît Becq, demeurant aussi Douai; 4° le sieur Augustin Becq, directeur de la Aisne aux lettres à Aurigny-Sainte-Benoite, département de l'Aisne, tous cohéritiers, ou eux dûment appelés; et 5° du sieur Philibert Becq, cultivateur, demeurant à Hénin-Liétard, en sa qualité d'héritier présomptif des feus sieurs et dame Becq.

DÉSIGNATION :

Une maison dite le ci-devant Château, sise à Hénin-Liétard, canton de Carvin, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais, jardins, terrain et bois de haute-futaie, croissant à l'extérieur et qui en dépendent, le tout clos de murs et de la contenance d'un hectare, cinquante ares, dix-neuf centiares et demi de terre, tenant d'un côté à la rue de l'Abbaye, fossé entre deux; d'autre côté à la rue Panche-à-Pot; du midi à l'ancienne maison presbytérale, à la maison de la veuve Jacques Froissart et à la rue Diane, allant à l'Eglise, et du nord à la ferme des héritiers Eugène Gaultier, fossés entre deux, à celle de Jean-Pierre Monart, et au manoir amazé de François Coaille; le tout estimé par le sieur Vinois, expert, à la somme de 7,250 fr.

Les amateurs pourront entre tems s'adresser pour les renseignements à M^e. CAPON, notaire à Douai, en l'étude duquel a été déposé le cahier des charges.

Et à M^e. NUTLY, demeurant à Douai, rue du Béguinage, n° 18, avoué poursuivant la vente.

Signé, NUTLY, avoué.

Enregistré à Douai, le 5 juin 1829, f° 90, c° 1^{re}, reçu 1 fr. et le 10^e.

Signé, MARTIN.

MEUBLES, EFFETS, BOIS, A VENDRE.

Ville de Douai, rue de Bellain.

Aujourd'hui jeudi, 18 juin 1829, onze heures du matin, M^e PORRET-CARPENTIER, commissaire-priseur, procédera, en son bureau, à une vente de belles plantes en fleur.

Ville de Douai, rue de la Mairie, n° 82.

Vente volontaire, maison de M. Givélet-Duhem, marchand pelletier.

Aujourd'hui jeudi, 18 Juin 1829, 2 heures après-midi, il sera, par l'un des commissaires-priseurs, BRAINE et FUZIER, procédé à une vente volontaire de divers meubles et effets, pelletierie, peaux, gants, rayons, comptoirs, etc., etc.

Lambres.

Aujourd'hui jeudi, 18 juin 1829, trois heures après-midi, par le ministère dudit M^e. CAPON, il sera procédé, sur les lieux, à une vente de belle récolte en foin de pré, treffle et colzat sur les terres occupées par Madame veuve Petitbois, au chemin du château Placide.

L'assemblée au château Placide.

Ville de Douai, rue des Wetz.

Faillite du Sieur Guillaume Black, fabricant de tulle, ci-devant demeurant à Douai.

Vente 1° d'un métier à fabriquer le tulle, désigné sous le n° 5, dix quarts et demi de large, mesure anglaise, onze points, système circulaire *Boott*, à rouage, avec ses accessoires en bobines, charriots au nombre de 3, 118 environ.

2° Un métier de même espèce, désigné sous le n° 6, de la même largeur, système et désignation et avec les mêmes accessoires que le précédent, plus un moule à cercle.

3° Un métier en construction, également à usage de fabriquer le tulle.

4° Un métier à apprêter le tulle.

- 5° Un métier à dévider le fil, avec ses supports, pour les plaques et les bobines.
- 6° Un métier à remplir les bobines.
- 7° Un manège avec une grande roue volante et accessoires.
- 8° Quatre têtes de métiers, un support de métier, en fer battu; deux têtes de tour en fonte avec support, une roue de tour, étai avec sa table, une partie de pièces de fontes pour les métiers, une partie d'outils de tour, tels que ciseaux froids, taraux, sas, etc., et une presse à tulle avec cylindre, etc., etc.
- 9° Une partie de tuelles en pièces et en bandes, fils, n° 180 et 190.
- 10° Meubles et effets, consistant en matelas, lits, traversins et oreillers de plumes, couvertures, rideaux, bois de lits, secrétaires, tables, chaises en mérisier, commodes et tables rondes en acajou, table de cuisine, poêle, cheminée prussienne, et une infinité d'autres objets, dont le détail serait trop long.

Le lundi 29 juin 1829, et jours suivans, deux heures de relevée, à la requête de M. Charles-Louis-François Deusy, syndic définitif à ladite faillite, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil de Douai, jugeant commercialement, en date du 11 de ce mois, dûment enregistré, en la maison ci-devant occupée par ledit sieur Black, rue des Wetz, M^e PORRET-CARPENTIER, commissaire-priseur à Douai, procédera à ladite vente.

Aux conditions qui seront déclarées avant la vente.

IMMEUBLES A LOUER.

A louer présentement, une maison propre au commerce, située rue de la Mairie, n° 82. S'adresser au propriétaire, même rue, n° 84.

AVIS DIVERS.

On demande une servante sachant faire tout l'ouvrage d'une maison. S'adresser chez M. Escallier, rue de Bellain.

CARTE

GÉNÉRALE DE PARIS,

POUR L'USAGE

DES VOITURES PUBLIQUES,

AVEC DES NOTES STATISTIQUES,

PAR MARC JODOT

A l'aide de cette carte, un étranger peut avec les nouvelles voitures qu'on vient d'établir dans la capitale, parcourir en un jour toutes les lignes qu'elles desservent, au prix de 25 centimes par station d'une lieue de poste environ; c'est à dire visiter Paris et ses principaux mommens, en 12 heures, pour 3 fr.

PRIX : COLORIÉE, 50 CENTIMES; CARTONNÉE, 80 CENTIMES.

En vente chez M^{me} veuve Villette, imprimeur-libraire, rue de la Mairie.

On y trouve aussi en vente, UNE TABLE DE MULTIPLICATION à l'usage du mètre et du toisé, des bâtimens et des constructions en général.

PRIX : 1 FRANC.

On y trouve également le PROGRAMME des divertissemens qui auront lieu pendant la fête communale de Douai.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

La liste de souscription est ouverte chez M. DE BAILLIEN-COURT dit COURCOL, notaire, rue des Procureurs, trésorier de la Société

TRAVAUX COMMUNAUX.

Ville d'Orchies

Le public est prévenu qu'en vertu d'autorisation de M. le Préfet du Nord, il sera procédé, le 22 juin prochain, deux heures après-midi, dans une des Salles de la Mairie d'Orchies, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à faire pour paver la rue des Angès et réparer les pavés de la ruelle des Capucins et de la Place.

Lesdits travaux estimés 2915 fr. 64 cent. suivant les devis réligés par l'architecte Malet.

Entre-tems les amateurs pourront prendre connaissance des devis au Secrétariat de la Mairie d'Orchies, et chez M. Malet, à Douai.

Le Maire d'Orchies,
LUBREZ MEREAU.

EXTÉRIEUR.

BRUITS DE LA BOURSE DE LONDRES.

Les portugais et les personnes qui ont des rapports particuliers avec le Portugal, pensent généralement que les grandes puissances européennes ne tarderont pas à se prononcer sur les destinées politiques de ce malheureux royaume. Les partisans de la jeune reine ne semblent pas douter que cette décision lui soit favorable, et que don Miguel soit obligé de descendre du trône.

INTÉRIEUR.

PARIS, 15 Juin. — Le 1^{er} de ce mois, un paysan du village de Thury (Côte-d'Or) transportait en fraude une pièce de vin.

Les employés de la régie l'aperçurent, et se mirent à la suite. Le paysan les voyant de loin, conçut l'espérance d'échapper par le sacrifice de son vin au procès-verbal qui le menaçait de la coupe la corde par laquelle le tonneau était retenu, le tonneau tomber et prit la fuite. Mais les employés, ne voulant pas le laisser échapper leur proie, piquèrent des deux, atteignirent le fugitif, éventrèrent le cheval d'un coup de sabre, et firent au malheureux blessures assez graves; ils étanchèrent ensuite le sang du cheval en tamponnant sa blessure avec du foin, et rentrèrent en triomphe à Nolay avec leur prise. Le cheval ne survécut que quelques heures au coup qu'il avait reçu. Quant au voleur, aucune de ses blessures n'est heureusement mortelle, et il sera quitte pour la perte de deux doigts, qu'un coup de sabre lui a à moitié emportés. Ces faits ont soulevé dans le pays une indignation générale. Une plainte a été remise au procureur du roi de l'arrondissement de Beaune, et une information doit être à présent commencée.

Nous apprenons un acte de dévouement qui fait honneur à un ecclésiastique, et nous nous empressons de l'annoncer. Le 12 de ce mois, un violent incendie s'est manifesté dans la rue de Bussy, à Paris; un aumônier du collège Stanislas se trouva là au moment où le feu a été aperçu. Le premier, il est monté à l'échelle et a dirigé la chaîne qui s'est immédiatement formée par ses soins. Nous ignorons encore le nom de ce digne prêtre.

M. Jules, vous causez? — Non, monsieur. — Cinq cents vers pour m'avoir répondu. — Mais, monsieur... — Mille! — Je ne causais pas. — Deux mille! Oh! que c'est ennuyant. — M. Jules ira en retenue jusqu'à ce qu'il m'ait fait trois mille vers, et si je raisonne encore, je le mettrai aux arrêts. Quel est celui d'entre nous qui n'a pas été témoin et victime de ce despotisme des pédans de collège; combien de malheureux enfans qui passent des journées entières à griffonner des *pensums* avec des plumes à un, à deux, à trois becs, s'allourdissent la main, détruisent toutes leurs dispositions à une belle écriture, et se ferment quelquefois la carrière du commerce et de l'administration! Eh bien, le conseil de l'Université a délibéré dernièrement sur ce genre de punition. Vous croyez peut-être qu'il aura eu le bon sens de reconnaître que toute punition doit profiter à quelque chose, que celui-ci ne sert qu'à gâter la main des enfans, et qu'il l'aura interdite dans toutes les écoles de l'Université? Non; le *pensum* a été conservé à l'unanimité.

L'ÉVÊQUE ET LE CURÉ.

M. Dupin disait, il y a quelques jours, à la tribune, qu'un vénérable ecclésiastique avait inscrit pour épigraphe, sur une pétition qu'il lui avait apportée, ces mots latins : *melius est veterum sacerdotum cadere in manibus iudicis divini, quam in regnum mali episcopi*; voici un fait qui nous paraît de nature à fortifier encore le sens de cette juste plainte :

Un respectable curé, desservant d'une petite paroisse aux environs de Meaux, vieillard âgé de quatre-vingts ans, avait marié deux jeunes gens, cousins au cinq ou sixième degré. Après la célébration de l'acte, grand bruit fut fait de l'inceste prétendu, par des gens bien intentionnés, comme l'on peut aisément croire. Mandé par M. l'évêque de Meaux, le curé s'excusa d'abord sur ce qu'il ignorait que les deux conjoints fussent parens; et second lieu, il fait observer que le degré de parenté étant si éloigné, il aurait, quand bien même il en eût été instruit d'avance, cru pouvoir, de son chef, leur accorder des dispenses. A quoi M. l'évêque répond en se fâchant, et congédie le bon curé avec ces aigres paroles : « Allez, Monsieur, dans peu vous aurez de mes nouvelles. » En effet, huit jours s'étaient à peine écoulés, que le vénérable pasteur reçoit une lettre qui le destitue et l'enlève à ses ouailles. Il court, non, il se traîne (on ne court pas à quatre-vingts ans) chez son évêque, se flattant encore de faire revocquer l'ordre fatal; mais vaine espérance et peine perdue! Observations et prières, tout fut inutile. L'évêque, sans faire asseoir le vieux curé, excédé de fatigue, se contenta de lui dire brutalement : « Vous auriez dû songer, Monsieur, que vous avez un pied dans la fosse, et qu'à votre âge, de telles *prévarications* sont bien plus criminelles; et que direz-vous tantôt, comment vous présenterez-vous devant Dieu? — Monseigneur, répondit le curé, je m'y présenterai avec votre lettre de destitution à la main. » Il faut savoir que le vrai et le seul crime du curé, c'était d'être allé quelquefois dire la messe dans une grange (1) célèbre des environs de Meaux, et qui, probablement, n'est pas bien fameuse chez Monseigneur.

NORD. — La couronne, dit M. Martignac, doit opposer une juste et légitime influence à celle que pourraient exercer les intrigues et les partis. — Sans doute, la couronne, ou plutôt le ministère a pris avec lui-même l'engagement de ne prêter l'appui de son influence qu'à des candidats qui en soient dignes; son influence cesserait, sans cette condition, d'être juste et légitime.

Trois candidats se sont disputé l'honneur de représenter l'arrondissement d'Hazebrouck. M. Dequeux-St-Hilaire était le candidat populaire, M. de Languesaing celui de la congrégation; et M. de Murat, cet ancien préfet du Nord, envoyé pour ses méfaits de Lille à Rouen, repoussé comme ministériel par les constitutionnels et par la congrégation, avait moins de chances qu'aucun de ces compétiteurs, malgré les intrigues du sous-préfet d'Hazebrouck, son ancien secrétaire, placé là à dessein. Toute la puissance même du gouvernement y aurait échoué, s'il avait nommé un tout autre président que l'évêque de Cambrai.

(1) A Lagrange, chez le général Lafayette.

L'arrondissement d'Hazebrouck, qu'on nomme la Bétie de la Flandre, est peuplé d'hommes qui en grande partie ne parlent et même n'entendent que le flamand. Pour s'assurer d'autant mieux de leur obéissance, le prélat, avant de quitter Cambrai, avait sévi par une éclatante destitution contre le chef de son séminaire, coupable d'avoir exprimé son vœu pour l'exclusion de M. de Murat, en faveur du candidat de la congrégation.

M. de Belmas avait à se faire pardonner son adhésion à la constitution civile du clergé, et son apparition au champ de mai. Ces deux crimes lui valurent la mortification de voir le siège archiepiscopal de Cambrai réservé *in petto* à son successeur. Harcelé par les grandes puissances de la congrégation qui voulaient l'arracher de son siège, il n'y a été maintenu que par une intervention confidentielle de lord Wellington, en retour des obligantes attentions que M. de Belmas avait eues pour le général Alava et d'autres officiers de l'état-major du duc pendant leur séjour à Cambrai.—L'offre d'une amnistie sans réserve, l'espoir, peut-être la promesse de succéder au titre de Fénélon, l'honneur si inattendu de présider par nomination royale un collège électoral, devaient commander un dévouement sans bornes : on pouvait donc compter sur le prélat comme sur son clergé ; ils suffisaient pour assurer la nomination de M. de Murat, quand celui, qui s'est ouvertement proposé comme le candidat du ministère, n'aurait pas fait espérer à ses futurs commettants toutes les faveurs d'un si haut patronage.

L'influence, non pas de la couronne, mais du ministère, a été la plus forte : il reste à voir si elle a été en effet *juste et légitime*.—Le ministre de l'intérieur n'a pas transféré sans motif M. de Murat de la préfecture du Nord à celle de la Seine-Inférieure. Nous ne rappellerons pas tous les griefs de ses anciens administrés : nous nous bornerons à un seul, non parce qu'il est le plus grave, mais parce qu'on a omis de le citer.

M. Corbière avait fait un bourg pourri de tout le département du Nord, à qui il n'avait pas laissé le choix d'un seul de ses députés. Il avait donné ses instructions en conséquence à M. de Murat. Aux élections de 1822, le secrétaire général, quelques membres et un plus grand nombre de correspondans de la société centrale d'agriculture de Douai s'étant permis de voter contre le candidat ministériel, cette société fut cassée, régénérée par une commission épuratoire que dirigea le sous-préfet, et recréée par un arrêté de M. de Murat, après l'exclusion du secrétaire général, éditeur actuel du *Mémorial de la Scarpe*, de quatorze membres résidans, et de soixante-dix correspondans. Est-ce bien là l'exercice d'une influence *juste et légitime*? De pareils actes ont-ils dû recommander M. de Murat à l'intérêt de S. Exc. le ministre de l'intérieur, et aux suffrages du collège électoral d'Hazebrouck? Quel autre choix pourrait être plus déshonorant pour le département du Nord, si la nomination télégraphique de M. Ravez n'avait été l'œuvre de sa capitale.

(La Tribune des Départemens)

DOUAI, LE 18 JUIN 1829.

Diverses causes sont assignées aux progrès plus ou moins rapides, à la perfection plus ou moins grande des beaux arts, chez les divers peuples anciens et modernes ; mais, chez tous la culture des arts a toujours marqué une époque de civilisation avancée. L'évidence n'a pas besoin de preuves ; si nous en avions besoin, nous les trouverions sans sortir de la France. François I^{er}, Henri-le-Grand, Marie de Médicis, Louis XIV et Richelieu, que l'on peut placer parmi les Rois, encouragèrent les beaux arts par esprit de politique dans toute l'étendue du royaume, et cependant l'Est et le Nord seuls les ont vus prospérer chez eux et les voient aujourd'hui briller d'un certain éclat. Au Midi et à l'Ouest, ils sont restés incultes et en rapport avec l'état de la civilisation. Il ne serait peut-être pas difficile de trouver les causes qui retiennent le Midi dans cet état arriéré, mais ce n'est point ici le lieu de le faire.

Aucune portion de la France n'a montré pour les arts un amour aussi vif que le Nord. Parcourez tout l'Ouest et le Midi de la France, à peine rencontrerez-vous à de grandes distances deux ou trois villes auxquelles les arts du dessin ne soient pas entièrement étrangers. Dans un coin reculé du Nord au contraire, Arras, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes, montrent à des degrés différens un vif amour pour les beaux arts. Poésie, musique, peinture, sculpture, architecture, modelure y sont cultivés avec amour et avec succès. Mais entre ces villes, celle qui s'est le plus distinguée par sa vive inclination pour les arts, c'est Douai : c'est elle qui a donné l'exemple ; c'est elle qui entretient l'émulation dans toutes. Son académie de dessin date de 1769 ; celle de modelure, de 1771 ; celle d'écriture, de 1772, celle d'architecture, de 1782. En 1802, elle a ouvert une école d'anatomie et de botanique, et en 1806, une école de musique pour le chant et l'instrument ; enfin en 1825, elle a fondé un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, aux métiers et aux beaux arts. Dès 1781, la ville de Douai a eu une exposition publique des produits des arts et de l'industrie ; en 1821 elle a établi la première en France, après Paris, une société des amis des arts pour l'encouragement des arts du dessin ; cette année voit se former parmi ses habitans une Société des Amis de l'Industrie, qui se propose d'encourager l'industrie locale. Et cette ville siège d'une Cour royale, d'une académie universitaire, qui possède un collège royal, une école d'artillerie, enfin, tous les élémens propres à former et à instruire les hommes vient de recevoir du ministère la plus cruelle humiliation ; on a déclaré qu'on ne saurait trouver dans son sein huit à dix hommes, capables d'exercer les fonctions de juges de commerce !.....

Une exposition des produits des arts et de l'industrie va s'ouvrir, cette année à Douai ; tout fait présager qu'elle sera aussi brillante que celles qui l'ont précédée. On y verra encore les ouvrages de plusieurs maîtres de l'école actuelle et quelques tableaux de notre peintre populaire et patriote le général Lejeune. La souscription de la Société des Amis des Arts, destinée à l'encouragement des artistes, ne sera pas moins riche que la dernière, qui s'est élevée à près de 12,000 fr. Sans amour propre, nous pouvons donc, au nom du Nord, porter un défi à ce Midi si vanté, en lui demandant qu'il nous présente une ville de moins de 20 mille âmes qui offre à l'intelligence autant de moyens de se développer, à l'esprit humain plus de facilité de s'étendre et de s'agrandir.

—La Cour de cassation a rejeté les pourvois de Françoise Marquette et de Henri Thumerelle, condamnés pour vol aux dernières assises de Douai ; elle a également rejeté celui de Jean-Baptiste Meurant.

—M. Dacquain, juge à Béthune, a été nommé en la même qualité à Montreuil, en remplacement de M. de St.-Jean, qui va siéger à Béthune.

—Un suicide vient d'avoir lieu à Bavai, département du Nord, avec des circonstances singulières. Un habitant de cette ville, père de plusieurs enfans, et dont la femme était accouchée trois jours auparavant, se trouvait le soir du 10 juin dernier, avec elle, un voisin et ses enfans. Tout-à-coup il demanda un pistolet et de la poudre, sous le prétexte qu'il devait se mettre en route le lendemain matin. Il chargea tranquillement l'arme qu'on lui donna, et se fit sauter la cervelle, avant qu'on eût pu seulement prévoir son dessein. S'il faut en croire quelques bruits publics, la jalousie serait la principale cause de cet acte de désespoir.

NOUVELLES DU JOUR.

(Correspondance particulière.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — PRÉSIDENTIE DE M. ROYER-COLLARD.

Stance du 16 juin 1829.

La séance est ouverte à deux heures moins un quart ; après la lecture du procès-verbal, elle reste quelques instans suspendue, la chambre n'étant pas en nombre pour délibérer.

A deux heures un quart M. de Vallon ayant retiré son amendement, la 3^e section du budget du ministre de l'intérieur est mise aux voix et adoptée pour 39,850,000 fr., au lieu de 39,900,000 fr.

Section 4^e. TRAVAUX PUBLICS.

Travaux ordinaires de la capitale 350,000 fr. M. Etienne demande la parole et lit un long discours dans lequel il présente de nombreuses observations sur les économies à apporter dans le système des constructions. Elles sont en général mal dirigées, mal menées et cependant les directeurs, les inspecteurs, les architectes du Gouvernement sont en grand nombre et largement rétribués. Il conclut en appuyant la réduction de 100,000 fr. proposée par la commission.

M. Aug. de Loyal succède à M. Etienne. L'honorable membre s'élève contre le grand nombre de monumens publics qui se construisent journellement dans Paris. Il s'étonne de ce que l'on sacrifie les contributions perçues dans toute la France à ces travaux, lorsque des réparations sont reconnues indispensables dans les départemens, les conseils-généraux sont obligés de voter les fonds nécessaires à cet effet.

M. de Laborde succède à M. de Loyal et rappelle le temps de la Grèce et de Rome où les habitans faisaient et réparaient eux-mêmes leurs bâtimens, ou les monumens, les temples. Les statues étaient données par les architectes et les sculpteurs. On a tort dit-il de me dire que les provinces sont jalouses de la capitale : la capitale est comme le cœur qui se nourrit du sang qu'il tire des extrémités (murmures) et pourtant il n'appauvrit pas les extrémités, au contraire, il leur donne la vie, lorsqu'il cesse de battre, les extrémités deviennent froides. L'orateur parle des statues du Pont Louis XVI et se rappelle que l'année dernière, M. le Préfet de la Seine disait à tribune : des fenêtres de cette salle vous verrez les statues du pont... Je n'ai rien dit, continue M. de Laborde, mais j'ai pensé avec plaisir que cette salle n'avait point de fenêtres. (rire général) je dis avec plaisir, car elles ne sont sûrement pas belles à voir (rire nouveau.)

M. le ministre de l'intérieur a la parole.

S. Exc. déclare qu'elle comprendrait bien l'espèce de controverse qui semble s'élever entre les départemens et la ville de Paris s'il venait diminuer des fonds pour élever de nouveaux monumens, mais ceux aujourd'hui en construction ont déjà coûté des sommes énormes, il ne faut donc pas qu'elles soient perdues, il est donc tout naturel qu'on demande les fonds nécessaires à leur achèvement.

Un des préopinans s'est plaint des frais qu'entraîneront les statues que l'on voit aujourd'hui sur le pont Louis XVI, il a même dit qu'il se félicitait de ce que la chambre n'avait aucune fenêtre sur ce pont pour les admirer, mais répond S. Exc. en supposant que l'emplacement soit mal choisi, on ne peut empêcher de reconnaître que comme objet d'art, elles sont dignes de l'admiration universelle, elles sont l'œuvre de nos artistes les plus célèbres.

M. le ministre termine en disant que les dépenses de l'agence des travaux de la ville de Paris peuvent paraître élevées et dès lors il s'en rapporte à la chambre sur la réduction proposée.

M. Humann, rapporteur de la commission, vient à la tribune après M. de Martignac, et persiste dans la réduction de 87,000 fr. demandée par la commission. Cette réduction est mise aux voix et adoptée.

Travaux de reconstruction de la Chambre des Députés 500,000 fr. M. de Fleury propose le retranchement de cette somme, (Murmures à gauche, à droite, par-tout.) Messieurs, dit l'honorable orateur, je m'étonne que l'on veuille reconstruire cette salle, les murs sont-ils lézardés, la voûte vous en paraît elle le moins du monde affaissée? (On rit.) Moi, je la trouve très-solide, et le peut durer encore fort long-tems... D'ailleurs, vos fonctions, Messieurs, finiront dans trois ans, vos successeurs feront ce que bon leur semblera. Après quelques observations, l'orateur en vient à dire que l'opinion est générale dans les départemens que la plupart des députés sont ici à la charge des contribuables (explosion générale). Le président se lève et dit à M. de Fleury « Monsieur, qu'avez vous dit? L'orateur répète. — M., si c'est là votre opinion, vous insultez la chambre. »

— Non pas, j'ai dit que c'était l'opinion générale, mais ce n'est point la mienne! (On rit.) Le Président : Monsieur, en rendant compte d'une pareille opinion, en vous faisant l'écho de semblables soupçons, je vous répète que vous insultez la chambre... je vous rappelle à l'ordre (Mouvements en sens divers... Rires à gauche, bravos à droite). MM. Benjamin Constant et Méchin paraissent discuter vivement. L'orateur paraît un moment interdit et fait observer à la Chambre qu'il ne croit pas avoir mérité d'être rappelé à l'ordre (nouveaux murmures). Le Président, avec

vous quelque chose à ajouter ? Je vous l'ai déjà demandé. — Non ; ce pendant j'aurais dit, si vous ne m'aviez point rappelé à l'ordre, qu'il n'y avait qu'un moyen pour les membres de cette chambre de repousser les bruits désavantageux qui circulent sur leur compte, et que c'était le refus de l'allocation des 500,000 fr. On a dit que cette salle menaçait ruine, je tiens mon existence aussi précieuse que toutes les vôtres (On rit aux éclats) et je vous avoue franchement que je n'ai aucune crainte ici. — Le Président demande si le retranchement est appuyé (Non).

On passe outre. — Eglise de la Madeleine, 500,000 fr. M. de Fleury demande aussi le retranchement (on rit). Arc de l'Etoile, 500,000 fr. M. de Fleury propose aussi une réduction qui n'est pas adoptée.

Travaux d'achèvement de monuments ou édifices de la capitale, consacrés à des services d'intérêt général, 717,000 fr. M. Benjamin Constant : On demande 90,000 fr. pour réparer le bâtiment de la bibliothèque royale ; mais tout le monde reconnaît depuis longtemps combien est mal placée cette bibliothèque : pourquoi donc employer de nouveaux fonds aux réparations qui peuvent être nécessaires, lorsqu'il existe dans Paris beaucoup d'autres endroits qui seraient bien plus dignes de recevoir cette bibliothèque ? Pourquoi, par exemple, ne pas la transporter au bâtiment élevé sur le quai d'Orsay, qui est porté pour mémoire sur le budget, (de toutes parts appuyé).

On demande 25,000 fr. pour terminer les piédestaux des statues de Louis XIII, Louis XIV et Louis XVI. M. B. Constant demande, sur cet article, une réduction de 50,000 fr., qui ne devra frapper que sur les piédestaux des statues de Louis XIII et Louis XIV ; car la France ne saurait élever trop de monuments à Louis XVI, ce prince si digne, par ses vertus et ses malheurs, des regrets de tous les Français.

M. de Martignac répond à M. B. Constant et ne pense pas que l'hôtel du quai d'Orsay soit convenable pour servir d'emplacement à la bibliothèque royale. Il persiste à demander les 90,000 francs inscrits au budget pour l'achèvement de l'aile de la bibliothèque qui fait partie des bâtiments de l'ancien trésor. Il ne pense pas que la chambre puisse adopter la réduction de 50,000 fr. proposé sur les 77,000 demandés pour les piédestaux des trois statues qui sont faits depuis long-temps et qu'il faut placer.

La réduction de 50,000 fr. est mise aux voix et rejetée. Travaux d'achèvement des maisons centrales de détention, 750,000 fr. M. de Cordoue présente quelques observations dans l'intérêt de l'établissement central de Clairvaux.

Travaux d'intérêt général dans les départements : Construction et premier établissement de Lazaret et établissements sanitaires 200,000 fr ; la commission propose une réduction de 100,000 fr. M. Gellibert propose le retranchement du tout, il développe des motifs. M. de Martignac lui répond de sa place. Le retranchement est mis aux voix et rejeté. La réduction de 100,000 fr. est adoptée.

Le total de la section 4^e est mis aux voix et adopté pour 3,470,000 fr.

Section 8^e. SCIENCES, BELLES LETTRES ET BEAUX ARTS. Etablissements scientifiques ou littéraires 1,656,000 fr., l'école polytechnique figure pour 218,000 fr. M. Dumeylet demande une réduction de 8,000 fr. M. de Tracy parle en faveur de l'école polytechnique qui lui rappelle dit-il, de bien chers souvenirs. Il réclame surtout plus de liberté pour les élèves, la liberté, est la mère du travail et des grandes inspirations de la science.

M. le général Duterre s'oppose à ce qu'on introduise plus de liberté dans le régime de l'école, puisqu'il y a pour les jeunes gens des dangers qui vous sont connus. (On rit à gauche.) Messieurs, vous êtes jeunes aussi. (On rit plus fort du même côté.)

M. Boissy d'Anglas combat l'amendement de M. Dumeylet qui est rejeté.

Muséum d'histoire naturelle au jardin du Roi : 335,000 fr. M. Rambuteau se plaint que la chaire d'agriculture-pratique ne soit point remplie, depuis la mort de MM Thouin et Bosc.

M. Cuvier assure que la lacune dont on se plaint sera bientôt remplie. M. de Tracy a la parole, pour réclamer, en faveur de l'industrie particulière, les impressions du gouvernement ; il pense que si cette mesure eut été adoptée il y a un an, on n'eût pas eu à déplorer le honteux gaspillage des 20,000 employés en libelles ; leur imprimeur particulier n'eût pas osé prêter son ministère à ces scandaleuses publications ; il eût craint les tribunaux ; tandis qu'un directeur de l'imprimerie royale, sait qu'il court tout au plus le risque de devenir baron.

M. de Laboissière vient parler en faveur des beaux arts. (rire inextinguible à gauche). Rien ne paraît plus beau à l'honorable général, que la pompe m'odieuse du culte. Je vote, dit-il en finissant, contre toutes les réductions qu'on pourrait proposer.

M. Pélet de La Lozère rentre dans la discussion sur l'école polytechnique. Il se joint à M. de Leyval pour se plaindre de tout ce qu'on fait pour Paris, au détriment du reste de la France ; il a vu sur-tout avec peine que le gouvernement n'ait point aidé la ville de Blois pour l'érection d'une statue à Louis XII. Louis XII était partisan des économies, c'est peut-être pour cela qu'on se soucie peu de sa mémoire.

LE PRISONNIER DE GUERRE. (Inédite.)

Tu t'en vas ! reste encore ;
Je te perds pour long-temps ;
Et tu vois que l'aurore
Luit depuis peu d'instans.
Tantôt sur le rivage,
Je marcherai sans toi ;
J'y reste en esclavage,
Pauvre de moi !

Nous avons vu la vie
Sous les mêmes couleurs ;
Elle a pu faire envie,
Car elle eut bien des fleurs !
La guerre était la gloire ;
J'y courus avec toi ;
J'ai payé ma victoire,
Pauvre de moi !

Sur combien de blessures
A-t-on rivé nos fers !
Ils font de plus sûres,
Dans leurs prisons d'enfers.
J'ai raillé ma souffrance,
Enchaîné près de toi ;
Mais tu pars pour la France,
Pauvre de moi !

Ma plaie envenimée
Arrête ici mes pas ;
Mortelle et renfermée,

Encouragemens : M. Benjamin Constant propose sur cette subdivision (351,000), une réduction de 60,000 fr. Selon l'honorable membre, les encouragemens sont peu favorables au progrès des lettres, et surtout, lorsqu'il s'agit de récompenser les écrivains qui écrivent dans leurs sens, et souvent un très-mauvais sens, je crois, dit l'orateur, qu'il ne faut pas mettre entre les mains de certains hommes le droit d'encourager ; car c'est reconnaître à ces hommes plus de lumières qu'au reste de la nation. M. Benjamin Constant finit en insinuant que peut-être à l'heure qu'il est, le Gouvernement encouragera des écrivains dont les productions sont contraires à la marche au moins apparente du Gouvernement : il somme M. de Martignac de déclarer si les anciens censeurs ne sont encore payés.

ÉTAT CIVIL DU 15 AU 17 JUIN 1829.

Naissances

15 juin. Jean-Baptiste-Henri-Joseph, fils de Augustin-Joseph Dronconcot, praticien, et de Léocadie-Aimée-Catherine Dazin, an Barlet.
15. Louis, fils de Ignace Plaisant, perruquier, et de Rose-Bianche Carré, rue des Fripiers.

Mariages.

15 juin. Joseph Decarpentry, âgé de 28 ans et 3 mois, tapissier, et Caroline Leroy, âgée de 26 ans et 10 mois, repasseuse, en cette ville.

Décès.

16. juin. Sophie-Narcisse Astié, âgée de 3 ans et 9 mois, épouse de Émile-Étienne-Ignace Davesne, ebémiste, rue du Canteleux.

ÉNIGME.

N'avez-vous jamais vu deux vaillantes armées,
Qui, l'une contre l'autre avec ordre animées,
Se livrant de rudes combats ?
Rien n'y manque pour battre ou pour se bien défendre ;
Cavaliers, généraux, mousquetaires, soldats ;
Enfin, ce qui va vous surprendre,
La reine suit son roi dans ce pressant danger ;
Tous, jusqu'aux piétons, signalent leur courage.
Bientôt maint et maint personnage
Se livre à l'ennemi pour défendre son roi ;
Tout se trouble : la reine tombe,
Le roi fuit, mais en vain ; sous les coups il succombe,
Et périt le dernier en ce commun effroi.
Le mot de l'Énigme insérée au n^o 72 de cette feuille, en Outils.

PRIX DES GRAINS

Vendus sur le marché de la ville de Douai, le 16 juin 1829.

Blé, première qualité,	30 fr. 87 c.	Colza,	20 fr. 25 c.
— deuxième qualité,	29 » 28	Orlette,	20 » 20
— troisième qualité,	27 » 20	Cancillat,	21 » 21
Seigle,	11 » 00	Lin,	22 » 22
Sougeon,	11 » 62	Chanvre,	22 » 22
Avoine,	9 » 11		

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de Paris du 15 juin, 2-30-68-82-85. Clôture le 23 juin.
BOURSE de Paris du 16 juin. } 5 p. 0/0 consolidés 108 fr. 75
Actions, 1870 fr. » c. } 3 p. 0/0 79 25

ANNONCES DE SPECTACLES.

Aujourd'hui jeudi 18 juin 1829, une première représentation de la Fiancée, opéra nouveau en trois actes. Précédé de le nouveau Seigneur de village, opéra en un acte.

KERMESSE DE SIN

ET DU FAUBOURG NOTRE-DAME.

Dimanche prochain, 21 juin et les deux jours suivans ; Bals champêtres et autres jeux et divertissemens dans toutes les Guingnettes dudit Faubourg et du Village. La porte Notre-Dame restera ouverte jusqu'à 10 heures.

Elle s'aigrit tout bas.
Sur un ponton de guerre,
Faut-il languir sans toi :
Je te suivais naguère,
Pauvre de moi !

Si ma blonde Angéline
En te voyant passer,
Inquiète, s'incline
Timide à t'embrasser,
A cet Ange modeste,
Qui m'attend avec toi,
Ne dis pas où je reste,
Pauvre de moi !

Au foyer de ton père,
Si le mien va s'asseoir,
Mon nom sera, j'espère,
Dans vos récits du soir :
Quand ses yeux pleins de larmes
S'attacheront sur toi,
Fais-lui bénir nos armes, . . .
Pauvre de moi !

Marceline DESBORDES-VALMORE.

WAGREZ aîné, Propriétaire-Gérant.